

Initiatives ministérielles

Les deux partis d'opposition avaient proposé d'essayer de négocier après mûre réflexion une durée pour débattre de cet incroyable pouvoir d'emprunt—probablement le plus considérable de l'histoire du Canada—mais si le leader du gouvernement à la Chambre refuse cette offre comme vous l'indiquez, monsieur le Président, alors il n'y a pas grand-chose qu'on puisse faire.

M. Pickard: Monsieur le Président, je voudrais juste faire une remarque.

Je trouve ce débat absolument incroyable. J'avais eu l'impression que le ministre avait clairement déclaré à la Chambre, il y a moins de dix minutes, qu'il négocierait ce point. Pourtant, quand le Parti libéral et le NDP ont proposé de faire exactement ce que le ministre avait demandé, il a refusé cette offre. Je trouve absolument incroyable que cinq minutes après l'avoir proposé, il a pu nier le fait qu'il avait fait une offre.

M. Whittaker: C'est ainsi qu'agissent les conservateurs.

M. Andre: Monsieur le Président, j'invite le nouveau député à lire le paragraphe 78(1) du Règlement. Il s'apercevra que nous pouvons en tout temps adopter une motion d'attribution de temps si tous les partis sont d'accord.

M. Pickard: Je ne faisais pas allusion à l'article 78 du Règlement, mais bien à votre déclaration.

M. Andre: Si le député pouvait me laisser parler pendant 30 secondes, il apprendrait quelque chose.

M. Boudria: Vous aussi, Harvie, avez bien des choses à apprendre.

M. le Président: Nous apprenons tous quelque chose de nouveau tous les jours. Le leader du gouvernement a la parole. Je demanderais aux députés d'avoir la politesse de l'écouter.

M. Andre: Il y a aussi le paragraphe 78(2) du Règlement qui précise que si la majorité des représentants des divers partis, en d'autres mots deux partis, sont d'accord, la motion peut être proposée.

La motion resterait la même. Elle peut être proposée après entente des trois partis, de deux partis ou seulement par le gouvernement. Le résultat serait le même.

• (1140)

Il y a dix minutes, j'ai dit que s'ils acceptaient de collaborer, je serais très heureux de cette volte-face par rapport à la position qu'ils adoptaient hier. J'en serais vraiment très heureux. Ils n'ont tout simplement qu'à déclarer qu'ils appuient la motion et nous pourrions alors donner suite à ma proposition.

M. le Président: Je crois que les partis pourraient poursuivre cette discussion ailleurs.

J'ai été, naturellement, très touché par l'intervention de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, et je lui saurais gré de communiquer à tous les députés sa définition du mot *raisonnable*. Cela pourrait parfois m'être très utile.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, je dirai que la Chambre des communes doit de toute nécessité adopter globalement le projet de loi C-65 qui comporte en tout trois articles et qui vise surtout à accorder au gouvernement l'autorisation d'emprunter 25,5 milliards de dollars.

M. Boudria: C'est trop. Vous avez gaspillé l'argent que nous vous avons donné la dernière fois.

M. Crosby: Le député a dit que c'était trop. J'imagine que son tour venu, il soutiendra que le montant devrait être moindre. Or, ce montant est le résultat de calculs qui échappent à toute contestation. Le montant ne saurait être mis en doute. Le besoin et la nécessité de ce projet de loi sont indiscutables. En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le gouvernement qui veut effectuer un emprunt à long terme doit obtenir l'assentiment du Parlement. Il doit le faire chaque année. Certaines années, sauf erreur, il a dû le faire plus d'une fois.

La Chambre des communes ne devrait donc pas s'étonner que le gouvernement présente ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Comme tous les gouvernements ont dû agir de même depuis au moins une décennie, pourquoi l'opposition feint-elle d'être si surprise et ressent-elle le besoin de protester?

Évidemment, les députés de l'opposition sont parfaitement en droit de manifester leur appréhension devant cet emprunt massif et l'énorme dette du Canada, mais s'efforcent-ils de collaborer aux efforts que déploie le gouvernement du Canada pour réduire cette dette et ses propres dépenses? Non. Chaque jour ils prennent la parole à la Chambre pour témoigner leur opposition. Ils reprochent sans cesse au gouvernement ces compressions budgétaires, ses mesures de récupération, les terri-